

## **Résolution 732**

### **approuvant la conception générale en matière d'énergie**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu le rapport du Conseil d'Etat sur la conception générale de l'énergie ;  
vu le rapport de sa Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève,

approuve la conception générale de l'énergie 2013 telle qu'elle est formulée dans le chapitre 4 du rapport du Conseil d'Etat, sous réserve que les recommandations suivantes soient intégrées lors de l'élaboration du plan directeur de l'énergie :

- L'augmentation du rythme des rénovations énergétiques constitue une priorité pour le canton, tant pour les acteurs privés que pour les acteurs publics. Le Grand Conseil attend du Conseil d'Etat qu'il présente un programme contraignant de rénovation énergétique de son patrimoine bâti pour les deux prochaines législatures (feuille de route) qui serait notamment financé au travers des subventions versées par la Confédération.
- L'Etat de Genève, comme client des SIG, demande l'application du meilleur prix disponible pour les énergies qu'il consomme, en adéquation avec sa politique énergétique.
- L'Etat ne peut acquérir des énergies ailleurs qu'aux SIG.
- Les exigences de la protection du patrimoine rendent souvent difficile la rénovation énergétique des bâtiments. Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de lever les obstacles à la rénovation énergétique des bâtiments.
- La complexité des démarches administratives constitue un frein pour les privés voulant mener des rénovations énergétiques. Le Grand Conseil demande que le Conseil d'Etat renonce à exiger une autorisation pour les capteurs solaires et le remplacement des simples vitrages, sauf exception, pour autant que le projet respecte les règles d'usage et de bonnes pratiques de la profession.

- Les piliers de la transition énergétique sont les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Le Grand Conseil attend du Conseil d'Etat qu'il intègre les économies d'énergie dans son action, notamment en s'engageant aux côtés des SIG à trouver des solutions pour assurer la pérennité du financement du programme éco21.
- La rénovation du parc immobilier représente un élément charnière pour réaliser les objectifs de diminution de la consommation énergétique du canton de Genève. Par conséquent, le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à déterminer une stratégie, un calendrier et des moyens en vue d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments.
- Si l'objectif de production d'électricité photovoltaïque à long terme fixé dans la conception cantonale de l'énergie est satisfaisant, le Grand Conseil considère que l'objectif à court terme devrait être plus ambitieux. Considérant le fait que la production d'électricité photovoltaïque atteignait déjà 22 GWh en 2012, on peut en effet estimer que les 45 GWh prévus pour 2020 devraient être atteints sans effort. Dans ces circonstances, le Grand Conseil attend du Conseil d'Etat qu'il mette en place une politique ambitieuse dès maintenant, en visant une production photovoltaïque de 100 GWh en 2025.